

Responsable de secteurs et de l'évènementiel

Cadre d'emplois des agents de maîtrise ou des techniciens territoriaux

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Direction concernée

Direction des Espaces Verts

Catégorie du poste

Catégorie C

Poste ouvert aux

Titulaires
Contractuels

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

- Encadrement d'environ 20 jardiniers réparties en 4 équipes
- Planification de l'entretien des EV avec suivi des tableaux de bords en transversalité avec son N+1
- Travail en transversalité avec ses collègues encadrants et autres services de la ville
- Suivi et réalisation de l'entretien des espaces verts en gestion écologique et travaux de plantation-crédation de fleurissement .
- Gestion des bons de commandes-factures selon les marchés publics passés
- Responsable de la mise en oeuvre de l'ensemble l'évènementiel en lien le bureau d'études EV et la direction des affaires culturelles et cabinet du Maire
- Suivi des fiches de contrôle des aires de jeux du secteur géographique en lien avec le responsable aire de jeux
- Participation à l'évènementiel du SEV y compris en dehors des horaires du service (Esprit Jardin, Biennale d'Architecture et du Paysage etc..)

Missions ponctuelles

- Remplacements ponctuels des responsables de secteurs
- Participer au tour d'ouverture et fermeture des parcs et jardins le week-end

Votre profil

Formation

- BTS aménagement paysager ou licence pro Aménagements paysagers

Savoir-faire

- Connaissances techniques de la gestion écologique et du développement durable
- Bonnes connaissances dans le domaine technique des espaces verts et du matériel horticole
- Bonne connaissance du végétal
- Utilisation de l'outil informatique et de différents logiciels métiers (word/excel/outlook)

Savoir-être

- Qualités managériales et capacité à travailler en transversalité
- Capacité à animer une ou plusieurs équipes de jardiniers et de faire du reporting
- Sens du service public indispensable

Conditions d'emploi

Permis B et habilitations

- Permis B obligatoire

Cycle de travail

Poste à 39h / semaine

Nombre de jours de congés

25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)